SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 28 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO UR-1400 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

À titre informatif, le règlement numéro UR-1400 vient assujettir à une autorisation du Conseil municipal tout projet de démolition d'un immeuble faisant partie de l'inventaire patrimonial adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville le 8 février 2023. Le règlement vient également encadrer la réutilisation du sol dégagé.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 13 avril 2023 et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 avril 2023

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8h et 22h, le 21 avril 2023.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière